

Règlement Les Foulées des Fêtes

Gujan-Mestras – Lac de la Magdeleine

Jeudi 6 août 2026

art1. INSCRIPTIONS

La Foulée des Fêtes se veut une grande fête du sport, de la nature et du partage accessible au plus grand nombre.

Organisée par la Tchanquée Team au Lac de la Magdeleine à Gujan-Mestras, cette manifestation sportive et conviviale propose plusieurs formats adaptés à tous les publics.

Épreuves proposées :

Course et Marche Inclusive – 5 km

Ouverte à toute personne souhaitant participer dans un esprit sportif et convivial.

Trail et Marche Nature – 9 km

Parcours nature permettant la découverte des espaces naturels autour du Lac de la Magdeleine.

Run Découverte "Barbottes"

Deux boucles de 750 mètres autour du lac réservées aux enfants de 7 à 14 ans.

ATTENTION

Le nombre total de participants est limité à **500 personnes**.

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via la plateforme **Protiming**.

Droits d'inscription

Sans repas

- Enfant : 2 € (cadeau inclus)
- 5 km : 10 €
- 9 km : 15 €

Avec repas

- Enfant : 12 €
- 5 km : 25 €
- 9 km : 30 €

Pour chaque inscription validée, **1 € sera reversé à l'association Handi Rugby.**

art2. DOSSARDS

Les dossards sont nominatifs.

Ils devront être portés de manière visible durant toute la manifestation.

Toute personne ne portant pas de dossard pourra être exclue de l'épreuve.

Les modalités de retrait des dossards seront communiquées par l'organisation avant l'événement.

art3. PPS OU CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à la réglementation en vigueur au jour de l'épreuve :

- Les participants majeurs devront fournir un PPS valide ou tout document réglementaire exigé.
- Les participants mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale signée.

L'organisation se réserve le droit de demander tout document complémentaire imposé par la réglementation fédérale applicable.

art4. DÉPART / ARRIVÉE

Les départs et arrivées auront lieu au Lac de la Magdeleine à Gujan-Mestras.

La manifestation se déroulera entre 8h00 et 12h00.

Les horaires précis de départ des différentes épreuves seront communiqués ultérieurement par l'organisation.

art5. CIRCUIT

Les parcours emprunteront des chemins, sentiers et espaces naturels situés autour du Lac de la Magdeleine.

Les circuits seront entièrement balisés.

Les participants devront respecter le parcours officiel ainsi que les consignes données par les bénévoles et signaleurs.

Tout raccourci ou non-respect du parcours pourra entraîner une disqualification.

art6. BARRIÈRES HORAIRES

Afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de l'événement, des barrières horaires pourront être mises en place.

Les modalités seront précisées avant le départ.

art7. SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par les bénévoles et les partenaires de sécurité mandatés par l'organisation.

Une assistance médicale sera présente sur le site de l'événement.

Tout participant s'engage à respecter les consignes des organisateurs, des signaleurs et des équipes de secours.

art8. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des épreuves compétitives sera assuré selon les modalités définies par l'organisation.

Les résultats officiels seront publiés après validation.

art9. ABANDONS

Tout participant souhaitant abandonner devra obligatoirement prévenir un membre de l'organisation.

Aucun participant ne devra quitter le parcours sans avoir signalé son abandon.

art10. RÉCOMPENSES À L'ARRIVÉE

Tous les participants recevront :

- Un tee-shirt officiel de La Foulée des Fêtes ;
- Un écocup collector de l'événement.

Les enfants participant au Run Découverte "Barbottes" recevront des cadeaux spécialement prévus pour eux.

art11. CLASSEMENTS SPÉCIAUX

L'organisation se réserve le droit de récompenser différentes catégories :

- Classement scratch hommes ;
 - Classement scratch femmes ;
 - Catégories d'âge ;
 - Récompenses spéciales ;
 - Autres distinctions décidées par l'organisation.
-

art12. ASSURANCES

Responsabilité Civile :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

Individuelle Accident :

Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il bénéficie d'une couverture individuelle adaptée à sa pratique sportive.

Les blessures, accidents ou dommages survenant lors de la manifestation demeurent sous la responsabilité des participants.

art13. ACTION CARITATIVE

La Foulée des Fêtes soutient l'association Handi Rugby.

Pour chaque inscription enregistrée, **1 € sera reversé à l'association** afin de soutenir ses actions en faveur du sport inclusif et du handicap.

art14. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'intempéries, de catastrophe naturelle, de décision administrative, de crise sanitaire ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci pourra modifier, reporter ou annuler l'événement.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

art15. REMBOURSEMENTS

Les conditions de remboursement seront précisées par l'organisation.

Toute demande devra être adressée directement à l'organisateur.

art16. DROIT À L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photographies et vidéos réalisées lors de l'événement.

En s'inscrivant à La Foulée des Fêtes, chaque participant autorise l'utilisation de son image sur les supports de communication de l'événement :

- Réseaux sociaux ;
- Site internet ;
- Affiches ;
- Presse ;
- Partenaires.

Pour les participants mineurs, cette autorisation est accordée par le représentant légal.

art17. ENVIRONNEMENT

La manifestation se déroule dans un environnement naturel sensible.

Les participants s'engagent à respecter les lieux et à ne laisser aucun déchet sur les parcours.

Toute dégradation volontaire de l'environnement pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant.

art18. CNIL – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Les informations recueillies sont exclusivement destinées à l'organisation de l'événement.

art19. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée à l'organisation dans les délais raisonnables suivant l'événement.

L'organisation demeure seule compétente pour statuer sur les éventuels litiges liés au déroulement de la manifestation.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à La Foulée des Fêtes implique l'acceptation expresse du présent règlement par chaque participant, coureur ou marcheur.

INSCRIPTION DÉFINITIVE UNIQUEMENT SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET :

**INFORMATIONS PARTICIPANT – DOCUMENTS OBLIGATOIRES –
PAIEMENT.**